

(Loi du 5 Avril 1884 – Article 56)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA
COMMUNE DE SALON-DE-PROVENCE**

Séance du lundi 13 avril 2026

L'an deux mille vingt-six le lundi treize avril à dix-huit heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas ISNARD, Maire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Désignation des membres de la commission municipale de vente des biens immobiliers communaux

Date de la convocation : mardi 07 avril 2026

Secrétaire de séance : Monsieur David YTIER

PRESENTS :

M. ISNARD

M. YTIER, Mme BONFILLON, M. ROUX, Mme BAGNIS, M. ZINSSNER, Mme COSSON-DANSET, Mme SOURD, M. BELIERES, Mme GUILLORET, M. ORSAL, Mme SAHRANAVARD

M. CUNIN, M. SALVI, Mme MALLART, Mme LOUBARÈCHE-GINEYT, M. CARUSO, M. BOUCHER, M. BONIJOL, M. URVOY, Mme THIERRY, M. SOLER, M. MIOUSSET, M. STEINBACH, Mme VIVILLE, M. BARRIELLE, Mme CORVELLEC, Mme GELY, Mme BOUSQUET-FABRE, Mme BECHLIAN-MARCHAL, Mme PROUST-IMBERT, M. HAMOU, M. BAGOT, Mme GOMEZ-NAL, Mme LE MOULT, Mme RAZEYRE, M. VACCAREZZA, Mme SHAHUM, M. CHINI, Mme BRUN LE MARCHAND

POUVOIRS :

M. MOFREDJ (donne pouvoir à M. CUNIN), M. ALVISI (donne pouvoir à M. ROUX), M. MOUGAMMADOU (donne pouvoir à Mme BAGNIS)

EXCUSES :

LP

5.3

Direction Générale des Services

Désignation des membres de la commission municipale de vente des biens immobiliers communaux

Le conseil municipal vient d'approuver la création de la commission municipale de vente des biens immobiliers communaux.

Notre assemblée doit se prononcer sur sa composition et sur la désignation de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Conformément aux dispositions de l'article L-2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette désignation a lieu au scrutin secret. Toutefois, le conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas recourir à ce mode de scrutin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

FIXE à 12 le nombre de sièges à pourvoir y compris Monsieur le Maire, président de droit,

DESIGNE à l'unanimité les 11 membres du conseil pour siéger au sein de cette commission :

- Madame Marylène BONFILLON
- Monsieur David YTIER
- Madame Stéphanie BAGNIS
- Monsieur Jean-Pierre CARUSO
- Monsieur Didier BARRIELLE
- Monsieur Éric ORSAL
- Monsieur Claude CUNIN
- Monsieur Pascal BOUCHER
- Monsieur Alain SOLER
- Madame Sandrine SHAHUM
- Monsieur Patrick CHINI

– SE PRONONCE COMME SUIV :
UNANIMITE

UNANIMITE

POUR : 43

ABSTENTION : 00

CONTRE : 00

NE PREND PAS PART : 00

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme

**Le secrétaire de séance,
Monsieur David YTIER**



**Nicolas ISNARD
Maire de Salon-de-Provence
Vice-Président du Conseil Régional
Président de la Métropole
Aix-Marseille-Provence**

